Réf. Farde e-Assemblées : 2626416

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Services du Secrétaire.- Direction juridique.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Budget 2024.- Modifications budgétaires n° 2.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la décision du Conseil d'administration du Mont de piété du 10 octobre 2024 adoptant les modifications budgétaires 2024 - 2 ;

Considérant les justifications exposées dans le rapport du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : les modifications budgétaires n° 2/2024 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont de piété du 10 octobre 2024) sont approuvées.

Annexes :

Décision CA Mont de Piété 10/10/2024 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
MB 2024/2 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)